



Fermeture d'entreprise cela va t'il réactivé les créanciers

Par **pascal22**, le **17/01/2019** à **13:00**

Bonjour,

J'ai été artisan jusqu'à la fin de 2008. De là, mon entreprise a dégringolé. Avec l'affaire Madof, les architectes et les syndicats ont gelé, voire annulé les devis et chantiers prévus, j'ai vécu un cauchemar à ce moment là.

Je me suis retrouvé, en moins de 3 mois, à la rue, interdit bancaire, sans domicile et des dettes énormes : URSSAF, RSI, taxe d'apprentissage, impôts, intérim, crédit de véhicules. J'ai pu finir quelques chantiers pour pouvoir régler les salaires des employés juste avant Noël. J'avais une vingtaine de salariés et intérimaires dans l'entreprise.

J'ai vécu dans la rue et je suis toujours SDF, sans emploi. J'ai, en 2009, fermé l'entreprise, juste rempli le dossier à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, vivant dans la rue, n'ayant pas d'adresse, je n'ai pas eu de nouvelles de cette fermeture jusqu'à aujourd'hui, mon entreprise est toujours active. A mon grand désarroi, je viens de recevoir une amende de 750 € des impôts pour non déclaration du chiffre d'affaires 2016.

Ma question est : quels sont les risques pour moi en sachant que les dettes de l'entreprise arrivent à prescription dans 2 an, si je dois aujourd'hui refaire une fermeture de l'entreprise. Mes dettes connues à ce jour s'élèvent à 500.0000 € ?

Merci pour toutes réponses.